

DEPARTEMENT DE L'INDRE

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'EXPLOITATION D'UN
PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE PAUDY (36260)
Présentée par la SPE DES PRESOIRS
Commune de PAUDY**

ENQUÊTE PUBLIQUE

Jeudi 23 novembre 2023 (09h00) au Samedi 23 décembre 2023(12h00)

RAPPORT

**Commission d'enquête
Michel DELUZET (Président)
Bernard GAUDRON & Francis COUILLARD (Membres)**

SOMMAIRE

PARTIE 1 - RAPPORT D'ENQUÊTE

I - GENERALITES

Cadre général du projet	Page 4
Objet de l'enquête.....	Page 5
Cadre juridique et administratif.....	Page 5
Présentation du projet.....	Page 5
Le porteur de projet.....	Page 8
Compatibilité du projet avec Plans, Schémas et Programmes concernés.....	Page 9
Insertion du projet dans son environnement.....	Page 10
Paysage et patrimoine.....	Page 10
Milieus naturels – Biodiversité.....	Page 10
Nuisances sonores.....	Page 13
Effets cumulés.....	Page 13
Dossier d'enquête.....	Page 14

II - ORGANISATION DE L'ENQUÊTE

Désignation de la commission d'enquête.....	Page 14
Arrêté d'ouverture d'enquête.....	Page 15
Réunions, consultations, visites des lieux.....	//// Page 16
Information du public.....	Page 16

III - DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

Permanences de la commission d'enquête.....	Page 17
Clôture de l'enquête.....	Page 17
Comptabilisation des observations du public.....	Page 17

IV - ANALYSE DES OBSERVATIONS PAR LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Observations favorables.....	Page 18
Observations défavorables.....	Page 18
Synthèse des avis des collectivités territoriales et autres personnes publiques associées.....	Page 18
Communes (affichage rayon 6 km).....	Page 18
Communautés de communes.....	Page 18
Mission Régionale d'autorité Environnementale Centre -Val de Loire (MRAe).Page 18	

V - PROCES-VERBAL DE SYNTHESE.....	Page 19
------------------------------------	---------

VI - MEMOIRE EN REPONSE DU PORTEUR DEPROJET.....	Page 21
--	---------

PARTIE 2 - CONCLUSIONS ET AVIS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

PARTIE 3 - PIÈCES JOINTES

PARTIE 4 - ANNEXES

PARTIE 1-RAPPORT D'ENQUÊTE

I –GENERALITES

Cadre général du projet

La présente enquête publique concerne la demande d'Autorisation Environnementale Unique déposée par la SPE des Pressoirs pour la création d'un parc éolien sur la commune de Paudy(36).

Conformément à la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et au décret n°2011-984 du 23 août 2011 modifiant la nomenclature des ICPE, cette demande s'inscrit dans la nomenclature ICPE sous la rubrique suivante:

Rubrique ICPE	Désignation de la rubrique	Volume activé	Régime
2980	Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs dont le mât à une hauteur supérieure ou égale à 50mètres	5 aérogénérateurs dont la hauteur de mât est comprise entre 106 et 107,50mètres	AUTORISATION Rayon affichage 6km

Recevabilité du dossier de projet de demande d'autorisation environnementale en date du 23 décembre 2022. Le dossier a été complété conformément à la demande de la Préfecture de l'Indre avant le début de l'enquête publique.

Objet de l'enquête

Le projet, objet de la présente enquête publique consiste en la **création d'un parc éolien sur la commune de Paudy**. Cette commune est située dans la région Centre Val-de-Loire au nord/est du département de l'Indre(36) à environ 25kms au NE de Châteauroux et 33 Kms à l'Ouest de Bourges dans le Cher (18)

La population est de 476 habitants (Insee 2015) sur une surface de 30,28km²(±0,07hab/km²). Il s'agit d'un parc éolien composé de 5 aérogénérateurs d'une puissance maximale unitaire de 4 à 5,7MW et de 3 postes de livraison électrique. Soit une puissance totale de 28,5 MW installés pour une production annuelle de 51 à 54,7 GW ce qui correspond à la couverture du besoin en électricité de 14000 ménages (critères RTE de 2017) c'est à dire 14,04% de la population du département.

Cadre juridique et administratif (liste non exhaustive)

- Code de l'environnement
- Nomenclature des installations classées
- Demande d'autorisation environnementale déposée le 23 décembre 2022 et complétée le 7 Août 2023 par le directeur de la société SPE des Pressoirs à Paudy en vue d'exploiter un parc éolien
 - Dossier de demande d'autorisation
 - Installations classées, Tour Classée Monuments historiques le 18 Juin 1930
- Décision du Tribunal Administratif de Limoges en date du 9 octobre 2023 désignant une commission d'enquête
- Arrêté préfectoral n°36-2023-10-24-00001 du 24 octobre 2023 portant ouverture de l'enquête publique en date du 23 novembre 2023 (Annexe n°2)

Présentation du projet

La SPE les Pressoirs a choisi de considérer le territoire de la commune de Paudy pour le développement du projet de parc éolien du fait que le site comporte les éléments favorables suivants:

- Contexte environnemental favorable et anthropisé (absence de relief, pas de cours d'eau, culture intensive);
- Site facilement accessible;
- Eloignement des sites à forts enjeux paysagers et patrimoniaux;
- Ressource en vent favorable;
- Respect de la stratégie régionale de développement éolien (SRE)

- Existence d'une zone potentielle distante de 500m des zones destinées aux habitations;
- Absence de contrainte rédhibitoire au développement d'un projet de parc éolien et la Possibilité d'adapter le projet au regard des contraintes et servitudes;
- Possibilité de raccordement à un poste de transformation électrique HTA/HTB

Lors de la démarche de conception du projet,

4 variantes ont été envisagées pour le projet éolien. L'analyse cartographique et la comparaison de photomontages ont permis de déterminer la variante de moindre impact.

Tableau 12 : Synthèse de l'analyse des variantes

	Variante A	Variante B	Variante C	Variante D
Analyse cartographique	Implantation en 2 lignes régulières parallèles au parc de Paudy, grande emprise horizontale	Implantation en 1 ligne régulière mais orientation différente du contexte éolien	Implantation groupée, avec une faible emprise horizontale et cohérente avec le contexte éolien	Implantation groupée, avec une faible emprise horizontale et cohérente avec le contexte éolien
PM1 Le Mez	Bonne lisibilité mais renforcement important de la présence de l'éolien.	Bonne lisibilité, léger renforcement du contexte éolien.	Bonne lisibilité, léger renforcement du contexte éolien.	Bonne lisibilité, léger renforcement du contexte éolien.
PM2 Montbougrand	Grande lisibilité mais grande emprise horizontale.	Grande lisibilité mais léger renforcement du contexte éolien.	Emprise horizontale réduite mais léger brouillage.	Emprise horizontale réduite, bonne lisibilité.
PM3 Paudy	Covisibilité directe avec la silhouette, indirecte avec le château.	Covisibilité directe avec la silhouette, indirecte avec le château.	Covisibilité directe avec la silhouette, indirecte avec le château.	Covisibilité directe avec la silhouette, indirecte avec le château.
PM4 Silhouette de Paudy	Covisibilité directe avec le château.	Covisibilité directe avec le château.	Effets de masques, pas de concurrence visuelle.	Effets de masques, pas de concurrence visuelle.
Intégration paysagère	Impact rédhibitoire sur le château de Paudy	Impact important sur le château de Paudy	Bonne insertion dans le paysage d'accueil avec des impacts modérés à forts sur Paudy	Bonne insertion dans le paysage d'accueil avec des impacts modérés à forts sur Paudy

Les variantes C et D présentent le moindre impact paysager. Après analyse des autres thématiques de l'environnement ainsi que des contraintes techniques ou réglementaires, la variante D est retenue pour le projet.

Le projet retenu consiste à implanter au Sud Est du bourg de Paudy un parc éolien comprenant

- Cinq éoliennes d'une puissance unitaire minimale de 4 MW et maximale de 5,7 MW pour une puissance totale installée comprise entre 20 et 28,5MW
- Unréseau de raccordement des éoliennes entre elles

- Trois postes électriques de livraison
- Des voies d'accès ainsi que des plateformes au pied des éoliennes

Le parc éolien s'étendra sur des parcelles agricoles.

L'habitation la plus proche est située au hameau « La Ronde» à 680 m au nord du projet.

Carte 58 : Éloignement des éoliennes aux habitations et zones destinées à l'habitat
Les distances sont approximatives et données à titre indicatif. Pour plus de lisibilité, toutes les distances ne sont pas indiquées. Source : Scan IGN v2, Cadastre vecteur Ministère des Finances, habitations à partir de la couche bâti du cadastre des Bordes, Diou, Sainte-Lizaigne, Paudy et Lizeray et contrôle par photo aérienne, zones destinées à l'habitation d'après le géoportail de l'Urbanisme.

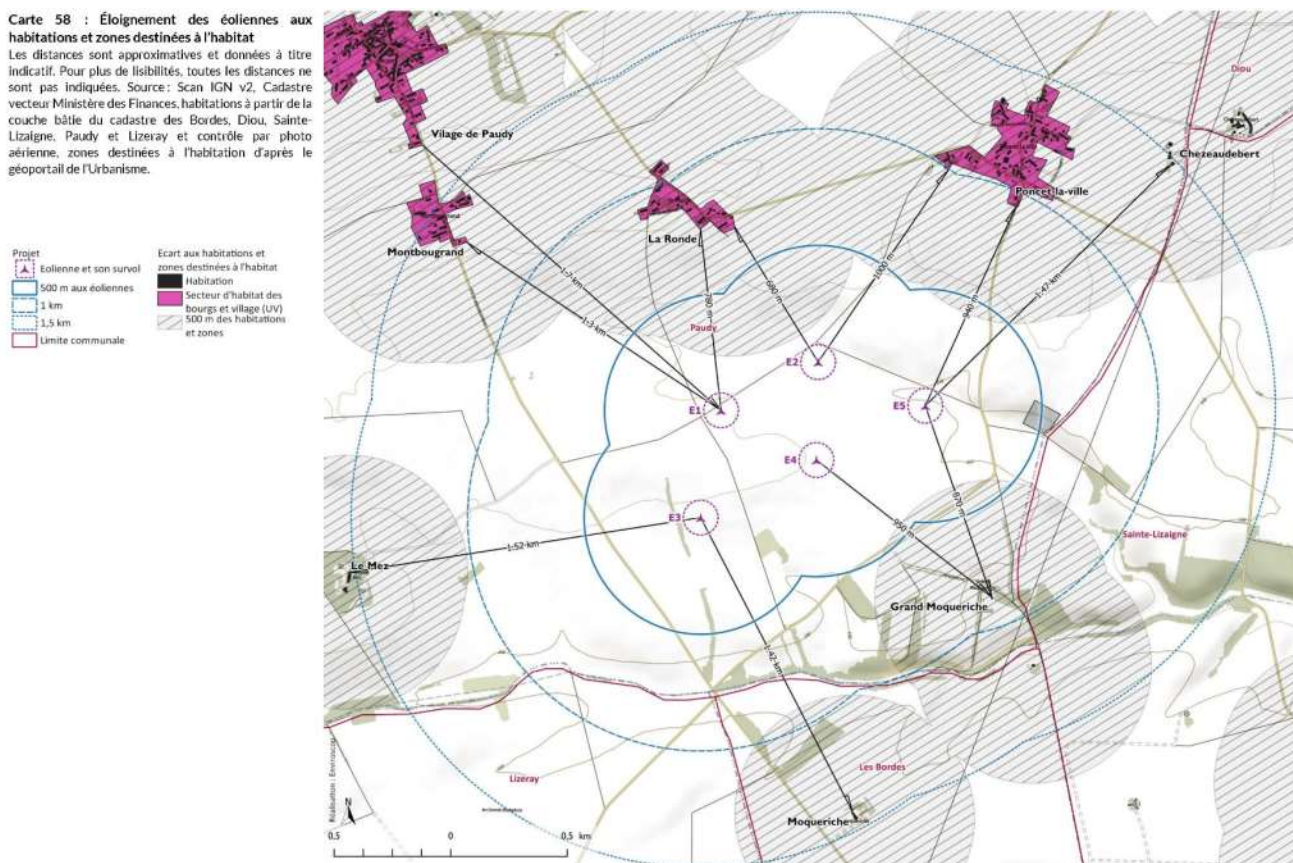


Figure 21 : Distance des éoliennes aux zones destinées à l'habitat

Localisation des aires d'études (source: dossier enquête publique)

Dans le cadre du projet, trois aérogénérateurs potentiels ont été retenus pour déterminer les impacts:

- V150 5.6TS105, SG 5.0-145, N 149 5.X TS 105 Rotor de 150m, hauteurs 180m en bout de pale et 105m à l'axe du rotor pour 109m au point culminant de la nacelle.

Les trois modèles sélectionnés sont majorants puisqu'ils prennent en compte les dimensions maximales des gabarits (hauteurs en sommet de nacelle et en bout de pale, diamètre des rotors).

La production électrique nette estimée est de 51 à 54,7 GWh soit la consommation d'électricité d'environ 30800 Hbts, 14,04% de la population du département selon les critères RTE 2017.

Le poste source pressenti pour le raccordement électrique est le poste de Paudy situé auprès du projet. Celui-ci est saturé mais une extension est envisagée. D'autres postes plus éloignés peuvent être choisis par ENEDIS.

Le porteur de projet

Historique

Le groupe RWE AG est producteur d'électricité depuis 120 ans avec une expérience des énergies renouvelables depuis 1976. Le groupe RWE AG emploie 120 000 collaborateurs pour 120 millions de clients.

RWE AG contrôle et coordonne ses filiales qui sont :

- RWE Renouvelables (éolien terrestre et offshore, photovoltaïque, technologies de stockage emploie 3900 employés dans plus de 15 pays)
- RWE génération (gaz, houille, hydraulique et biomasse emploie 3100 employés)
- RWE POWER (lignite, énergie nucléaire emploie 11700 employés)
- RWE Supply&trading (fourniture et vente d'énergies, stockage gaz emploie 1700 employés dans 45 pays)

Disposant d'une équipe de près de 150 personnes, RWE Renouvelables France poursuit cette activité de développement et dispose aujourd'hui de 367 MW de projets autorisés en chantier ou à construire et environ 900MW de projets à différents stades d'étude. RWE Renouvelables France a par ailleurs dès aujourd'hui 3 parcs éoliens en exploitation pour un total de 59.1 MW et a pour ambition d'en assurer la maintenance dans les années à venir. L'objectif RWE est la neutralité carbone d'ici 2040.

Le développement du projet a été réalisé par la filiale française de NORDEX, la société NORDEX France SAS, puis par la filiale française de RWE Renewables, la société RWE Renouvelables France SAS, pour le compte de la société PARC EOLIEN DES PRESOIRS pétitionnaire et Maître d'Ouvrage du projet.

En effet, ces dernières années, les ventes d'éoliennes Nordex ont connu une progression importante, qui a nécessité d'adapter l'activité de NORDEX en conséquence avec des investissements significatifs. C'est la raison pour laquelle NORDEX a décidé de recentrer son activité et ses investissements sur la fabrication d'éoliennes et a envisagé la cession de son activité de développement de parcs éoliens.

C'est le groupe RWE, au travers de sa filiale RWE Renewables, acteur majeur des énergies renouvelables en Europe et dans le monde, développeur et exploitant de parcs solaires et éoliens, qui a été sélectionné par NORDEX pour l'acquisition de son activité de développement.



Le 2 novembre 2020, la société NORDEX France SAS, a ainsi cédé à la société RWE Renewables GmbH, sa filiale NXD France, qui a ensuite été renommée RWE Renouvelables France, dont l'activité est le développement de parc éoliens et solaires en France. La société Nordex SE a quant à elle cédé à la société RWE Renewables International Participations BV ses filiales, dont la société PARC EOLIEN DES PRESOIRS.

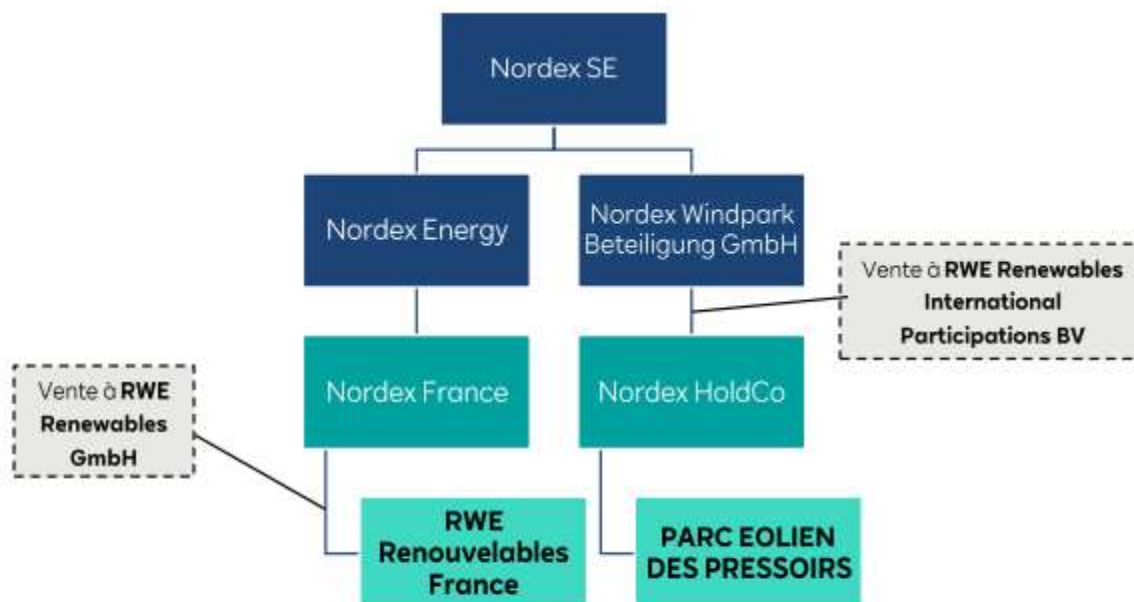


Figure 1 : Schéma explicatif du rachat des activités de développement de Nordex France par RWE Renewables

La société PARC EOLIEN DES PRESOIRS, filiale de RWE Renewables International Participations BV, est le porteur du projet. Elle sollicite l'ensemble des autorisations liées à ce projet et prend l'ensemble des engagements techniques et environnementaux.

La commission n'a pas relevé d'incompatibilités du projet avec les Plans, Schémas et Programmes concernés.

Insertion du projet dans son environnement

Les aires d'études sont caractérisées de la façon suivante :

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) : zone d'implantation des éoliennes du projet;
- Zone immédiate: aire d'un rayon de 600m autour de la ZIP;
- Zone rapprochée: aire d'un rayon de 6km autour de la ZIP;
- zone éloignée: aire d'un rayon de 20km autour de la ZIP.

La zone d'implantation potentielle est dans le centre de la zone de développement éolien n° 15 « Champagne berrichonne et Boischaut méridional» du Schéma Régional Eolien (SRE).

De par la nature du projet, les enjeux environnementaux les plus forts concernent:

- le paysage
- les nuisances sonores et lumineuses
- les milieux naturels et la biodiversité

Paysage et patrimoine

Le projet est situé à l'est de l'autoroute A20 à 2,7 km du centre-ville de Paudy. Il s'inscrit sur la Champagne berrichonne, plateau ondulé calcaire, occupé par une activité agricole et ponctué de boisements.

Une sensibilité modérée à forte est attribuée aux hameaux les plus proches de la ZIP du fait de leur inscription dans un contexte paysager agricole très ouvert.

Par ailleurs, le relief et la végétation révèlent un risque de saturation visuelle fort à très fort pour certains lieux de vie situés dans les hameaux.

Hameaux Impactés	Nombre en Résidence principale	Nombre en Résidence secondaire
La Ronde	26	5
Poncet la ville	52	10
Montbougrand	21	1
Total	99	16

Soit un total de 99 habitants permanents et 16 résidents ponctuels très impactés avec une saturation visuelle forte

Milieux naturels–Biodiversité

Dans un contexte dominé par les grandes cultures notamment céréalières Ces grandes cultures laissent peu de place à des habitats plus naturels. La moitié Sud de l'aire d'étude immédiate est en revanche parsemée de fourrés, petits bosquets et espaces herbacés calcicoles

La ZIP est constituée en majorité de parcelles agricoles ouvertes et de jachères, de quelques

boqueteaux, d'espaces prairiaux, de bernes routières et la RD16 qui la traverse.

Une ZNIEFF de type 1 et une ZNIEFF de type 2 sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée : La ZNIEFF de type 1 nommée "Pelouses des Bois Borgnes" est localisée à 4,1 km au Sud de la ZIP.

La ZNIEFF de type 2 nommée "Bois du Roi" est située à 3,3 km au Sud de la ZIP

Dix-neuf ZNIEFF de type 1 sont relevées dans l'aire d'étude éloignée. Elles concernent en majorité des milieux calcicoles secs et ouverts. Leur intérêt réside essentiellement dans leur cortège floristique et entomologique.

#Aucun site Natura 2000 n'est présent ni dans la ZIP, ni dans l'aire d'étude immédiate.

Un site est présent dans l'aire d'étude rapprochée : Ilots de marais et coteaux calcaires au Nord-Ouest de la Champagne Berrichonne » situé à 1,1 km de la Zone d'Implantation Potentielle.

Un site est présent dans l'aire d'étude éloignée : Site à Chauves-souris de Chârost » situé à 12,8 Km de la Zone d'Implantation Potentielle

#Un Arrêté de Protection de Biotopes (APB) est relevé dans l'aire d'étude éloignée : Marais de Jean Varenne » situé à 10,5 km de la ZIP.

Le vallon de la Mortaigne au niveau du lieu-dit le Grand Moqueriche constitue un réservoir de biodiversité de la sous-trame des pelouses et lisières sèches sur sols calcaires.

Aucun de ces sites ne recoupe l'aire d'étude rapprochée. Le projet éolien n'est pas concerné par une zone écologique de protection concernant **la flore**, il y a lieu de noter la présence d'une espèce messicole, non protégée mais classée vulnérable sur la liste des plantes menacées en région : l'Adonis annuel (trois pieds observés).

Les 32 espèces patrimoniales recensées dans l'aire d'étude immédiate, 13 présentent un enjeu faible, 14 un enjeu modéré, 1 un enjeu fort et 4 un enjeu très fort. Cela montrent que l'aire d'étude immédiate est particulièrement riche en espèces d'intérêt. Parmi les espèces d'enjeu très fort, 2 sont associées aux pelouses et ourlets calcicoles secs et sont situées en dehors de la ZIP (**Chrysanthème en ombelle**). Les deux autres sont liées aux champs cultivés et sont localisées en bords de chemins au centre de la ZIP (**Dauphinelle et Xéranthème fétide**).

Concernant l'**avifaune**, les enjeux sont qualifiés globalement de faibles à modérés. A noter néanmoins:

Les oiseaux en hivernage. Au total, 25 espèces ont été recensées dans l'aire d'étude immédiate dont une seule espèce présentant un enjeu a été observée pour cette période. Il s'agit du Busard Saint-Martin pour lequel l'enjeu est faible.

Les oiseaux en migration pré-nuptiale. Au total, 40 espèces ont fréquenté l'aire d'étude immédiate et ses abords. Une espèce présente d'un enjeu modéré : la grue cendrée et trois espèces présentent un enjeu faible : le Busard-Saint-Martin, l'Œdicnème criard et le pluvier doré.

Les oiseaux en migration post-nuptiale Au total, 50 espèces ont fréquenté l'aire d'étude immédiate et ses abords en période de migration post-nuptiale. Deux espèces présentent un enjeu modéré : la grue cendrée et le pluvier doré et 5 espèces présentent un enjeu faible : le Busard-Saint-Martin, l'Élanion blanc, le Busard des roseaux, le Milan noir et le Milan royal

Les oiseaux en période de reproduction . Densité faible dans la ZIP et dans l'aire d'étude immédiate. (39 espèces dont 9 sont des nicheuses). Une espèce présente un enjeu fort : le Petit-duc scops. Cinq espèces présentent un enjeu modéré : l'Œdicnème criard, le Busard-Saint-Martin, la Linotte mélodieuse, le Bruant jaune et la Tourterelle des bois. Sept espèces présentent un enjeu faible : le Pie-grièche écorcheur, le Busard cendré, le Milan noir, le Faucon crécerelle, le Bruant proyer, l'Alouette des champs et le Tarier pâtre. Quatre espèces présentent un enjeu très faible : le Faucon hoblerau, la Perdrix grise, l'Hirondelle rustique et l'Hirondelle des fenêtres.

Pour les **chauves-souris**, l'enjeu global est considéré comme faible à très faible.

Sur l'aire d'étude immédiate et ses abords est de 13 espèces ont été identifiées avec différents enjeux à savoir :

- 4 espèces présentent un enjeu **fort** : la Pipistrelle commune, la Noctule commune, la Noctule de Leisler et la Pipistrelle de Nathusius ,
- 1 espèce présente un enjeu **modéré** : la Pipistrelle de Kuhl,
- 2 espèces présentent un enjeu **faible** : la Sérotine commune et la Barbastelle d'Europe
- 4 espèces présentent un enjeu **très faible** : le Grand Murin, le Murin à moustaches, le Murin de Bechstein, le Murin de Daubenton, l'Oreillard gris et le Petit Rhinoloph

Les lieux-dits suivants accueillent des colonies (AEI), à savoir :

- Deux colonies de Pipistrelle commune dans le bourg de Poncet la Ville,
- Une présomption de deux colonies de Pipistrelle de Kuhl dans les bourgs de Poncet la Ville et de la Ronde,
- Une présomption d'une colonie de Barbastelle d'Europe dans le boisement ou les bâtiments de la ferme de Mez.

également que l'aire d'étude immédiate accueillent des colonies, à savoir :

- ☑ Deux colonies de Pipistrelle commune dans le bourg de Poncet la Ville,

☒ Une présomption de deux colonies de Pipistrelle de Kuhl dans les bourgs de Poncet la Ville et de la Ronde.

Toutes les éoliennes (E1 à E5) sont implantées en zone agricole et à distance plus ou moins grande des boisements et des fourrés fonctionnels ou non pour les chiroptères. Au regard de ces éléments le risque d'impact par collision est fort pour l'éolienne E3, faible pour les éoliennes E1, E2 et E5 et très faible pour l'éolienne E4. Un plan de bridage est renforcé pour la E3.

Nuisances sonores

L'étude présente des simulations prévisionnelles se basant sur les caractéristiques techniques des modèles des éoliennes prévues et du sens des vents. Elle met en évidence un dépassement des valeurs réglementaires au droit de plusieurs zones à émergence réglementée en période diurne (Journée de 07h00-21h00 / Soirée de 21h00-22h00) et nocturne (22h00-07h00).

La société RWE Renouvelables France prévoit de réaliser une campagne de mesure de réception acoustique au plus tard 12 mois après la mise en service du parc, conformément à l'arrêté modificatif du 10 décembre 2021. Cette campagne pourra donner lieu à une actualisation du plan de bridage si nécessaire.

Effets cumulés

Le dossier analyse l'effet de saturation pour les hameaux qui entourent le projet. L'impact sur les effets d'encerclement et de saturation visuelle est jugé fort pour les hameaux de la Ronde, Poncet la ville, Montbougrand et modéré pour trois autres. Par ailleurs, l'étude d'impact reconnaît qu'un certain nombre de villes, bourgs et hameaux présentent déjà des effets d'encerclement et de saturation visuelle.

Bien que le projet soit conforme à la réglementation, la saturation visuelle est importante au niveau de certains hameaux dans un contexte éolien déjà très fort. Le hameau de Mérolles a une occupation des horizons de 155°, La Ronde 155°, Beaugard et Méroux 224°. Le projet renforce peu l'emprise horizontale de l'éolien sur le bourg de Paudy 113° et de Montbougrand 101°. Le projet renforce la présence de l'éolien autour de Poncet la Ville et Chézeaubert 208°. Moqueriche passe de modéré à fort 157°.

A cela s'ajoute la pollution lumineuse dont les problèmes de synchronisation ne sont toujours pas réglés.

Dossier d'enquête

Le dossier d'Enquête Publique comprend:

Commentaire de la commission d'enquête:

La commission d'enquête a réalisé un sommaire détaillé afin de faciliter l'accès au dossier par le public. Ce sommaire a été inséré avant le début de l'enquête.

- Dossier administratif (pièce 1.1)
- Dossier administratif capacité technique et financière (pièce 1-2)
- Dossier administratif annexe III maîtrise foncière (pièce 1.3)
- Dossier administratif annexe IV avis de remise en état (pièce 1.4)
- Dossier administratif annexe V cartes et plans (pièce 1.5)
- Sommaire inversé (pièce 2)
- Présentation non technique (Pièce 3)
- Etude d'Impact (pièce 4.1)
- Résumé non technique de l'étude d'impact (pièce 4.2)
- Carnet photomontages (pièce 4.3.1)
- Volet paysager de l'étude d'impact (pièce 4.3)
- Expertise écologique volet biodiversité (pièce 4.4)
- Volet rapport acoustique EEC-RNT (pièce 5.0)
- Etude dangers EED (pièce 5.1)
- Mémoire en réponse MRAe (pièce 7.0)

La composition du dossier d'enquête publique relative à la demande est conforme à la réglementation en vigueur.

II –ORGANISATION DE L'ENQUÊTE

Désignation de la commission d'enquête

Par décision en date du 9 octobre 2023 de Monsieur Nicolas NORMAND Vice-Président du tribunal administratif de Limoges, une commission d'enquête a été constituée pour l'enquête publique relative au dossier déposé par la société PE les Pressoirs concernant un dossier de demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien, composé de cinq aérogénérateurs et de trois postes de livraison électrique, sur le territoire de la commune de Paudy (36).

Cette commission comprend les membres suivants :

Président: Michel deluzet

Membres: Bernard Gaudron
Francis Couillard
Jean-Marc Demay (Membre suppléant)

Arrêté d'ouverture d'enquête

Par arrêté n° 36-2023-10-24-00001 en date du 24 octobre 2023, Monsieur le Préfet de l'Indre a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation Environnementale présentée par la société PE Les Pressoirs pour l'exploitation d'un parc éolien composé de cinq aérogénérateurs et de trois postes de livraison électrique sur la commune de Paudy.

Cet arrêté indique que l'enquête se déroulera du **Judi 23 Novembre 2023 à 9 heures au Samedi 23 Décembre 2023 à 12 heures**. Il précise les modalités de consultation du dossier et de dépôt des observations ainsi que les horaires de présence du commissaire enquêteur en mairie de Paudy:

- **Judi 23 novembre 2023 de 9h00 à 12h00**
- **Samedi 28 novembre 2023 de 9h00 à 12h00**
- **Mercredi 15 décembre 2023 de 13h30 à 16h30**
- **Lundi 18 décembre 2023 de 13h30 à 16h30**
- **Samedi 23 décembre 2023 de 9h00 à 12h00**

Pendant la durée de l'enquête, le dossier, comprenant notamment les résumés non techniques de l'étude d'impact et de dangers ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du pétitionnaire, est consultable sur:

- Le site du registre dématérialisé à l'adresse suivante :
- <https://www.indre.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE>
- <https://www.registre-numerique.fr/parc-eolien-des-pressoirs>
- le site internet des services de l'état dans l'Indre <https://www.indre.gouv.fr/>
- sur support papier, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à la mairie de PAUDY
- sur support informatique, à la Préfecture de l'Indre (bureau environnement salle 325) **sur prise de rendez-vous uniquement (0254295000)** du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h à 16h.

Réunions, consultations, visite des lieux

Le lundi 23 octobre 2023: service de l'environnement de la Préfecture de l'Indre (Madame GARAT) présentation de la commission et définition des modalités d'organisation de l'enquête publique. Un exemplaire du dossier format papier et numérique a été remis à chaque membre de la commission. L'organisation de l'enquête a été définie (lieu et horaires des permanences, réception et transmission des courriers...).

Le 15 novembre 2023 à 9h30: la commission a rencontré Monsieur Jacques Germain et Madame

Maiwenn Fabre de RWE. Après une présentation détaillée du projet, du dossier et du contexte nous avons pu également échanger avec Madame le Maire de la commune de Paudy. Ce même jour, la commission a effectué la visite du site d'implantation du parc éolien en présence de Monsieur Germain et de Madame Fabre. Un certain nombre d'éléments et précisions nécessaires à la compréhension du projet ont été abordés.

Le 20 Novembre 2023 9h00 à 11h00 Réunion et formation Visio sur le registre dématérialisé.

Le 4 Janvier 2024 la commission d'enquête a remis et commenté le procès-verbal de synthèse des observations du public à Monsieur Germain et son responsable de secteur. A l'issue la commission a effectué, seule, la visite des hameaux et habitations isolées, à proximité du projet, pour se rendre compte plus précisément de l'impact visuel qu'aurait le projet sur les lieux de vie.

Le 23 Janvier 2024 Réunion de travail de la commission pour finaliser et valider le rapport d'enquête et avis en mairie de Paudy.

Le 30 Janvier à 14h00 : conformément à l'autorisation de report du 14 Décembre 2023 et à l'arrêté préfectoral en date du 24 octobre 2023 et particulièrement l'article 10, le président de la commission d'enquête remet le rapport et les conclusions motivées à Madame BOUMELLASSA bureau Environnement à la préfecture de l'Indre.

Information du public

Les publications légales ont été effectuées dans deux journaux quotidiens locaux

- La Nouvelle République Indre:
- Nouvelle République le vendredi 27 octobre 2023,
- Echo du Berry le jeudi 2 novembre 2023
- Nouvelle République le jeudi 23/11/2023

Les affiches réglementaires annonçant l'enquête publique ont été apposées dans les délais sur:

- Le panneau d'affichage de la mairie de Paudy
- Les panneaux des mairies concernées par le rayon d'affichage (6km)*
- Le site du projet

- Conformément à la nomenclature ICPE (rubrique 2980) le rayon d'affichage de 6 km concerne les communes de
- Diou, Giroux, Issoudun, Les Bordes, Lizeray, Luçay le Libre, ménétréols sous Vatan, Reuilly, Sainte Lizaigne, Saint Pierre de Jards, Vatan.

Par ailleurs, à la demande du porteur de projet, un huissier a été chargé de constater la présence et la bonne visibilité de l'ensemble des affichages pendant toute la durée de l'enquête.

III – DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

Permanences

Conformément au calendrier de l'arrêté préfectoral, la commission d'enquête a assuré les permanences à la Mairie de PAUDY:

- **Jeudi 23 novembre 2023 de 9h00 à 12h00** (4 visites)
- **Samedi 28 novembre 2023 de 9h00 à 12h00** (1 visite)
- **Mercredi 15 décembre 2023 de 13h30 à 16h30** (2 visites)
- **Lundi 18 décembre 2023 de 13h30 à 16h30** (0 visite)
- **Samedi 23 décembre 2023 de 9h00 à 12h00** (3 visites)

Clôture de l'enquête

Le samedi 23 décembre à 12 heures, la commission a procédé à la clôture de l'enquête publique Conformément à l'arrêté préfectoral.

IV ANALYSE DES OBSERVATIONS PAR LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Comptabilisation des observations du public

Registre à feuillets non mobiles mairie de Paudy	10
Registre dématérialisé	41
Annulé	6
Total observations retenues	45

Sur ces 45 observations :

- 4 sont favorables
- 39 sont défavorables
- 2 sont sans opinion (E5 et R7)

Origine géographique	Nombre	Pourcentage
Paudy	13	28,9
Département (Indre hors Paudy)	24	53,2
Hors département	8	17,8

Origine matérielle	Nombre	Pourcentage
Associations	9	20
Entreprises	1	2,2
Particuliers	35	77,7
Anonymes	5	11,11

Le nombre d'observations signées est de 40 ce qui représente 88,9%

Thèmes par ordre d'importance

	Nombre de remarques
Impact sur le paysage, la saturation visuelle et visibilité	22
Impact environnemental, la faune, la flore, les sols	17
Impact sur la Santé, le bruit, la lumière	15
Impact sur le patrimoine, la dévaluation, le tourisme	8

Observations favorables au projet

Les observations, R6-R9-E11-@14, portent principalement sur les points suivants :

- *Energie utile qui répond à la demande mais qui entraine des nuisances lumineuses*
- *Projet cohérent par rapport aux objectifs*
- *L'entretien des équipements créera des emplois non délocalisables profitant à l'économie locale.*

Observations défavorables au projet

Les contributions défavorables abordent les thèmes suivants:

- Impact sur le paysage, la saturation visuelle et visibilité
- Impact environnemental, la faune, la flore et les sols
- Impact sur la santé, le bruit et la lumière
- Impact sur le patrimoine, dévaluation et le tourisme
- Financement et rentabilité
- Démantèlement

Synthèse des avis des collectivités territoriales et autres personnes publiques associées

Communes et communautés de communes (affichage rayon de 6km)

Il n'y a eu aucune délibération des collectivités, seule la commune de Paudy s'est prononcée contre le projet.

Mission Régionale d'Autorité Environnementale Centre-Val de Loire (MRAe)

Conformément au 3° de l'article R. 122-6 et du I de l'article 122-7 du code de l'environnement, la MRAe a été saisie du dossier de demande d'avis. Cet avis ne porte pas sur l'opportunité du projet mais sur la qualité de l'étude d'impact présentée et sur la prise en compte de l'environnement et la santé humaine par le projet. Il n'est donc ni favorable, ni défavorable à celui-ci. Il vise à permettre d'améliorer sa conception et la participation du public à l'élaboration des décisions qui le concernent.

Dans son avis (n°MRAe2023-4220) en date du 21 septembre 2023, la MRAe mentionne quels enjeux les plus forts concernent :

- Le paysage et le patrimoine
- La biodiversité
- Les nuisances sonores

En conclusion, la MRAe recommande :

- R1 – Tracé des raccordements électriques, évaluation des potentielles incidences et mesures ERC.
- R2 – Vérification des surfaces agricoles durablement affectées par le projet au regard du seuil de 2,5ha.
- R3 – Garantie d'implantation d'éolienne offrant une distance d'au moins 200m entre les bouts de pales et les haies et lisières
- R4 – mettre à jour le bilan énergétique et carbone du parc éolien

Commentaire de la commission d'enquête:

Le porteur de projet a complété le dossier en réponse aux recommandations de la MRAe avant le début de l'enquête publique.

V-PROCES-VERVAL DE SYNTHÈSE (Pièces jointes)

Le procès-verbal de synthèse des observations recueillies au cours de l'enquête a été remis et commenté au porteur de projet le 4 janvier 2024.

Ces observations ont été complétées par les questions de la commission d'enquête portant sur les points suivants :

Engagement de RWE au titre des mesures de compensation promet la réfection de la toiture de l'église. Devant l'urgence la commune de Paudy envisage de démarrer au plus tôt ces travaux. Quelle sera la position de RWE dans ce cas ?

TABLEAU ANALYTIQUE DES OBSERVATIONS

Observations au registre papier dont courriers annexés													Observations Registre dématérialisé dont asso, collectivités, entreprises													Anonyme													Signataires													Favorables													Défavorables													Démantèlement													Financement / Rentabilité													Environnement : Faune / Flore / Sol													Paysage / Saturation visuelle													Patrimoine / Dévaluation / Tourisme													Santé / Bruit / Lumière													Habite la Commune													Habite le Département													Habite hors département													REGISTRE NUMERIQUE													E : Contribution laissée par E-MAIL													R : Contribution REGISTRE PAPIER													C : Courrier reçu par mail												
DATE	10	1	41	10	5	40	4	39	2	5	17	22	8	15	13	24	8	CODE	Le présent document est joint au PV de synthèse de la Commission d'enquête																																																																																																																																																																																																																																			
Observations consignées et annexes sur ... Registre Dématérialisé @																																																																																																																																																																																																																																																						
23/11/23	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	@1	Commissionnaire Enquêteur (Francis Coullard) pour vérification bon fonctionnement sur registre électronique																																																																																																																																																																																																																																			
23/11/23	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	E2	Commissionnaire Enquêteur (Francis Coullard) pour vérification bon fonctionnement de l'adresse mail																																																																																																																																																																																																																																			
23/11/23	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	E3	Commissionnaire Enquêteur (Michel DELUZET) pour vérification bon fonctionnement de l'adresse mail																																																																																																																																																																																																																																			
26/11/23	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	@4	ALBIN Daniel / Habite MAILLET 36 / Atteintes très graves à la biodiversité "Chiroptères". Les éoliennes sont source de mortalité même avec système de bridage/ Une dérogation pour destruction « d'espèces protégées » DOIT donc être effectuée.																																																																																																																																																																																																																																			
27/11/23	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	E5	TORTEVOIE Remi / Habite VATAN / demande de précision au porteur sur les chiffres indiqués sur carte, "Synthèse des enjeux en milieu naturel" page 23/60 et pourquoi les éoliennes de sont pas indiquées																																																																																																																																																																																																																																			
23/11/23	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	1	0	1	1	0	0	R6 (1)	GALOPPIN Régine / Poncet la Ville a PAUDY/ N'est pas contre mais assez d'éoliennes / Bruyant / Paysage gâché / Nuisance pour les oiseaux																																																																																																																																																																																																																																			
23/11/23	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R7 (2)	GALOPPIN Régine / Poncet la Ville a PAUDY / Complément à sa contribution R6 / Signale perturbations réseaux téléphonique et hertzien																																																																																																																																																																																																																																			
23/11/23	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R8 (3)	PENICHAZ André / Monbourgrand à PAUDY / Trop d'éolienne																																																																																																																																																																																																																																			
23/11/23	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	R9 (4)	LEDET Thierry / Ancien Maire/ Habite PAUDY / Eolien répond à la demande mais entraîne des nuisances avec le clignotement des lumières la nuit																																																																																																																																																																																																																																			
30/11/23	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0	@10	JOGUET Bruno / Habite Sainte Lizaigne/ Saturation visuelle car plus de 91 éoliennes du hameau "La Ronde" et le clignotement de celles-ci de jour comme de nuit																																																																																																																																																																																																																																			
04/12/23	0	0	1	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	E11	ROLLIN Gérard / Entreprises COLAS France spécialisé TP / Projet pourrait mobiliser 6 personnes pendant 5 mois																																																																																																																																																																																																																																			
28/11/23	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	R12 (5)	LEDET Brigitte et Jean / Habite PAUDY / Saturation visuelle (Sans plus de précision)																																																																																																																																																																																																																																			
09/12/23	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0	1	1	0	0	1	0	0	@13	MALBETE Alain / Habite PAUDY / Saturation visuelle à Poncet la Ville / Les travaux vont faire fuir les chevreuils installés dans la zone du projet / Poncet également zone de passage des grues																																																																																																																																																																																																																																			
10/12/23	0	0	1	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	@14	#####																																																																																																																																																																																																																																			
15/12/23	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	@15	TORTEVOIE Remi / Habite VATAN / A déjà déposé une contribution E5 / Demande un moratoire car trop éolienne autour de Paudy / Saturation visuelle dans cette partie du département / L'argent public devrait être mis dans l'amélioration de l'habitat/ Le petit Duc Scops trop près d'une éolienne																																																																																																																																																																																																																																			
16/12/23	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0	1	1	1	1	0	1	0	@16	POUSSET Brigitte / Habite DIOU / Saturation visuelle de grande ampleur / Perte des surfaces agricoles / Dégradés sur la biodiversité / LA DENSIFICATION entraîne du bruit, défigure le paysage et déprécie l'immobilier.																																																																																																																																																																																																																																			
16/12/23	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	E17	POUSSET Brigitte / Habite DIOU / DOUBLON DE LA CONTRIBUTION @16. (Pièce jointe)																																																																																																																																																																																																																																			
19/12/23	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0	1	1	1	1	0	1	0	@18	VANDAMME René / Habite n°54 Chezeaubert à DIOU / Demi zone épargnée pour les chevreuils et perturbation pour la migration des grues / Pollution visuelle et sonore / Pas d'étude sérieuse concernant l'impact du bruit sur le hameau "Chezeaubert". Bruit assourdissant par un vent Ouest ou Sud-Ouest. Plus un phénomène de réverbération pour des vents inverses / Les photomontages ne reflètent pas la réalité de la future implantation / Un retour financier pour la commune et les propriétaires des parcelles sans se soucier des riverains impactés par les éoliennes / Dévaluation des biens sans aucune compensation /																																																																																																																																																																																																																																			

20/12/23	0	0	1	1	0	1	0	1	0	0	1	1	1	1	0	1	0	@19	FRAISSIGNES Martin & Laurence pour association VENT CONTRAINT / Habite MENETREOLS SOUS VATAN / Saturation visuelle et sonore de la zone dès à présent / Proximité du château de Paudy / Préserver l'attractivité touristique / Nécessité de zones de "respiration visuelle" préconisée par la DDT de l'Indre / Projet situé sur axe migratoire des grues / Aléas de production de cette énergie non pilotable / Dépréciation du patrimoine immobilier.																																																		
15/12/23	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	1	0	0	R20 (6)	MALBETE Claude / Habite Poncet la Ville à Paudy / Saturation des éoliennes est maximum. Il ne faut pas en rajouter/ POUSSET Anne-Claire pour association PLUS D' HABIT DIOU / Commentaires et questions sur les thèmes suivants : Saturation visuelle et densification des éoliennes / Problématique raccordement poste source / Bilan énergétique du parc / Retour des avis des communes avoisinantes / Capacité financière / Maîtrise foncière / Impact sur la faune et la flore / Implantation dans zone écologique / co-visibilité sur le château de Paudy (Pièces jointes)																																																		
22/12/23	0	0	1	1	0	1	0	1	0	0	0	1	0	1	0	1	0	@21	FRANCHAUD André pour association Meunet Patrimoine Préserve / Habite MEUNET SUR VATAN / trop d'éoliennes dans cette partie du département / Atteintes à la santé.																																																		
22/12/23	0	0	1	1	0	1	0	1	0	0	1	0	1	0	0	1	0	@23	ANONYME / Habite PAUDY / Nuisances sonores et lumineuses / Atteintes à la biodiversité / Pollution des sols (Béton)																																																		
22/12/23	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	@24	ANONYME / Habite MEUNET SUR VATAN / Capacité maximum de concentration éolienne dans ce secteur du département de l'Indre. Ce projet réduirait la saturation visuelle.																																																		
22/12/23	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	@25	ANONYME / Suite de la contribution n° @24																																																		
22/12/23	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	@26	ANONYME pour association Meunet Patrimoine Préserve / Habite MEUNET SUR VATAN / A déjà déposer une contribution n° @22 / Attire l'attention sur les quelques 30000 habitants de la zone 15 du SRCAE ; cette zone de 30x20km environ, a cheval sur la limite des dpts 36 et 18 va de Vatan/Vierzon jusqu'à Charost/Issoudun et alentours du département. Actuellement 250 éoliennes sont en production et l'objectif est de doubler d'après le SRCE, soit une éolienne tous les 3km.																																																		
22/12/23	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	@27	ANONYME / Habite VIGOUX / Ces usines de production sont trop intermittentes et nécessitent une compensation trop dispendieuse en carbone (charbon, gaz) / Bétonnages des terres arables / Ces installations devraient rentrer dans le cadre de la loi ZAN / Destruction de la biodiversité (Insectes et avifaune)																																																		
22/12/23	0	0	1	1	0	1	0	1	0	0	1	0	1	0	1	0	0	@28	PANEL Jean / Vice président du CIER / Habite Châteauroux / Les objectifs en énergie renouvelable déjà atteints / Paysages sont dégradés, le patrimoine bâti est meurtri, et la biodiversité est atteinte.																																																		
22/12/23	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	@29	SAUGET Gérard / Habite Pallevoisin / Machines qui brassent de l'argent																																																		
22/12/23	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	@30	GUEZ Sylvie / Habite Calon / Département impacté par de nombreux parcs éolien / Non équitable entre les départements																																																		
23/12/23	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	@31	ROLLAND Cécile / Habite Chailac / Les promoteurs ne cherchent qu'à s'enrichir / Eolien nuisible pour la santé et anti écologique																																																		
23/12/23	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	@32	COURTAULT Clémence / Habite Chailac / Projet destructeur de l'environnement aux alentours de son domicile																																																		
23/12/23	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0	1	0	1	1	0	1	0	@33	BROSSE François / Habite Vatan / Co-visibilité forte avec château de Paudy / Pourquoi implanter un projet près d'un monument classé et aussi pourquoi les bâtiments France ne s'opposent pas aux projets éoliens / Quels textes régissent les mesures d'accompagnement / Si ces "mesures d'accompagnement" ne reposent sur aucune législation ne peut-on pas considérer ces dons d'argent comme de la corruption d'élus ? / Dans le volet acoustique il est indiqué qu'en soirée il y aura des risques de dépassements réglementaires sur la ZER de la Ronde dans ce cas pourquoi les promoteurs proposent-ils un projet qui n'est pas dans le cadre de la loi ? / Dans l'attente de la biodiversité existe-t-il des études scientifiques démontrant l'efficacité de cette zone de chasse préférentielle proposée ? / Qui fera le suivi de mortalité ? Les conclusions de ce suivi seront-elles rendues publiques ? Les éoliennes seront-elles démantelées si des chauves-souris sont tués par la loi interdite de les tuer ? Pourquoi devraient-ils donner le droit de tuer à ces promoteurs ?																																																		
23/12/23	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	@34	GUIGNARD Liliane / Lussac les Eglises (87) / Les éoliennes entraînent un gaspillage de terres agricoles et défigurent la campagne berrichonne / Doutes sur le démantèlement de celles-ci et la remise en état des sites																																																		
23/12/23	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	@35	MOTTE Franck / Habite Cromac (87) / Stop aux développements incontrôlés des éoliennes																																																		
23/12/23	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	@36	ANONYME / Habite Buzañças / Eolien est une production dérisoire / Les éoliennes détruisent les paysages, le cadre de vie et créent des déserts de biodiversité.																																																		
23/12/23	0	0	1	1	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	@37	VRIGNAT Pascal pour A.H.T.J (Association des Hébergeur Touristiques de l'Indre) / Habite Belabre / Demande à la commission d'enquête de prendre ces "Considérants "que depuis 2010..... la production d'énergie électrique renouvelable couvre d'ores et déjà la consommation électrique totale du département " et le second "que le département est le second producteur d'énergie renouvelable de la région" dans notre futur rapport et doivent faire jurisprudence. Extrait de l'arrêté Préfectoral de refus du parc																																																		
23/12/23	0	0	1	0	0	1	0	1	0	1	1	1	1	1	0	0	1	@38	PUGRENIER Marcel / Habite Saulgon (16) / Région saturée / Atteinte à la faune / Mesures d'évitement inefficaces / retombées fiscales pour la commune survalées / impacts sanitaires sur les populations, syndrome éolien, bruit / Dévalorisation des logements / Inefficacité de ce moyen de production																																																		
23/12/23	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	E39	VRIGNAT Pascal pour Association des Hébergeur Touristiques de l'Indre) / Habite Belabre / DOUBLON DE LA CONTRIBUTION @37																																																		
23/12/23	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	@40	GUITTARD Franck / Habite Mouhet / Ce projet saccage les meilleures terres/ Les parcs éoliens et photovoltaïques détruisent la biodiversité, les paysages historiques.																																																		

française qu'au niveau international.;

- Politique nationale de développement des énergies renouvelables fixant un objectif

tendant à porter la part des énergies renouvelables à 33% au moins de cette consommation en 2030.

- Programmation pluriannuelle de l'énergie 2019-2028, à l'horizon 2028 prévoyant une augmentation à minima de 70% de la puissance installée par rapport à fin 2022.

- Respect du schéma régional de développement durable, d'aménagement du territoire et d'égalité des territoires (STRADDET) de la région Centre-Val-de-Loire fixant un objectif ambitieux concernant les énergies renouvelables de couvrir en 2050, 100% de la consommation d'énergie par la production régionale d'énergies renouvelables et de récupération. L'éolien terrestre doit atteindre 8.233TWh en 2030 et 12.286TWh en 2050, Après avoir présenté la méthodologie suivie et dressé le bilan des contributions, la société RWE apporte des réponses détaillées et individualisées aux interrogations du public et des communes par thèmes génériques présentés ci-dessous. Elle conclut en répondant aux questions spécifiques de la Commission d'enquête.

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Les contributions ont porté sur les thèmes suivants :

- Paysage (saturation visuelle)
- Environnement (faune et flore)
- Santé (bruit et lumières)
- Patrimoine
- Financement
- Rentabilité
- Démantèlement.

Le pétitionnaire a apporté des réponses claires aux contributions déposées et aux questions de la commission d'enquête. Ces réponses sont détaillées et argumentées pour chacune des questions posées.

Le procès verbal, y compris le mémoire en réponse du pétitionnaire et l'ensemble des contributions sont jointes au présent rapport.

Analyse de la commission d'enquête

Les réponses aux questions relatives à ces thèmes confirment les données du dossier mis à la disposition du public. Par ailleurs des éléments de réflexion et/ou de référence sont donnés. Les réponses fournies n'appellent pas de commentaires complémentaires.

En conclusion, le mémoire en réponse insiste sur le fait que Le projet éolien de Paudy, c'est surtout:

- Un projet proportionné, situé dans un zonage favorable de la cartographie proposée par la DREAL Centre-Val-de-Loire 36 en application de l'Instruction du Gouvernement du 26 mai 2021 relative à la planification territoriale et l'instruction des projets éoliens;
- C'est un projet en accord avec les objectifs gouvernementaux, participant ainsi, à son échelle, à la transition énergétique nécessaire pour contenir les effets du changement climatique;
- Il permettra d'alimenter en énergie renouvelable 30800 personnes par an, ce qui permettra de relocaliser la production d'électricité et contribuer à la sécurité d'approvisionnement qui pose question pour les hivers à venir;
 - C'est aussi un projet qui permettra d'alimenter le bouclier énergétique français grâce au mécanisme de complément de rémunération, protégeant les Français de la flambée des prix de l'énergie et soutenant les 6 millions de ménages français en précarité énergétique;
 - Enfin, c'est un projet qui soutiendra les initiatives territoriales avec des Retombées fiscales importantes ainsi que des initiatives importantes au titre des compensations ERC

Commentaire de la commission d'enquête

La commission d'enquête note la qualité du mémoire en réponse au procès-verbal de synthèse des observations. Celui-ci est en pièce jointe.

En application des dispositions de l'article R.123-19 du code de l'environnement et de l'article 10 de l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2023 prescrivant l'enquête publique, ce Rapport est transmis à Monsieur le Préfet de l'Indre – Direction du Développement Local et de l'Environnement.

Une copie est adressée simultanément à Monsieur le Président du Tribunal administratif de Limoges.

Les conclusions et avis motivés de la commission d'enquête font l'objet de documents joints au présent rapport.

L'avis motivé de la commission d'enquête, relatif à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PE des Pressoirs pour l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Paudy, est développé dans la partie n°2 «CONCLUSIONS ET AVIS» qui suit.

***A Paudy, le 30 janvier 2024
La Commission d'enquête,***

Michel DELUZET (Président)



Bernard GAUDRON (Membre)



Francis COUILLARD (Membre)

